

Les Peintres Parisiens
Bon, Jean et Louis de BOULLONGNE
étaient-ils d'origine
arrageoise, picarde ou beauvaisine

De l'origine beauvaisine du peintre
Louis de BOULLONGNE

Le 8 décembre 1751, l'intendant des finances Jean de Boullongne réunissait en son hôtel de la rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris, un arrageois, Antoine-Joseph de Boullongne, écuyer, seigneur de Beaurepaire, et trois frères, originaires de Clermont-en-Beauvaisis, l'un trésorier des colonies françaises d'Amérique, Guillaume-Pierre Tavernier de Boullongne ; l'autre, receveur général des finances en la généralité de Poitiers, Philippe-Guillaume Tavernier de Boullongne de Préninville, et enfin un ancien receveur des gabelles à Montargis, Pierre-Guillaume Tavernier de Boullongne.

La réunion avait pour but de régler des intérêts communs, car les cinq personnes en présence se reconnaissaient membres d'une même famille : il s'agissait seulement de savoir quelle était l'aînée des trois branches qu'ils représentaient. Il n'y avait jamais eu, au dire de l'arrageois, de difficulté au sujet des Tavernier de Boullongne qui appartenaient à la cadette, mais de sa branche à celle de l'intendant des finances, le fait n'était pas aussi clair. On avait bien, en 1750, procédé à une enquête juridique dans la ville d'Arras et nombre de témoins notables avaient été entendus. Quoiqu'ils fussent entrés dans un grand détail généalogique et qu'ils fussent très bien instruits de l'origine commune de ceux qui les faisaient interroger, on n'en était pas moins resté dans l'incertitude. Si bien que le sieur de Beaurepaire était venu à Paris, avait conféré avec ses parents et de la communication réciproque des pièces qui s'était faite entre eux, il avait été constaté que sa branche était l'aînée des trois. Aussi demandait-il à ses cadets, en ce jour du 8 décembre 1751, de reprendre les armoiries que « luy et ses ancêtres avaient toujours portées, comme étant les anciennes armes de la famille des Boullongne, c'est-à-dire : *d'argent à une bande de sable accompagnée de trois lionceaux de sinople, langués et onglés de gueules, couronnés d'or à l'antique, posés deux en chef et l'autre en pointe* ».

C'est ce que firent les cadets reconnus. L'intendant des

finances Jean de Boullongne adressa, le 27 février 1753, au juge d'armes une requête qui fut bientôt suivie d'un brevet annulant celui que d'Hozier avait accordé, le 21 novembre 1724, au premier peintre du roi, Louis de Boullongne, pour attribuer au requérant des armes blasonnées *de gueules à une tour d'argent maçonnées de sable, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*. Quant à M. de Préninville, le graveur Baljambe, qui a popularisé certains tableaux de la galerie du fermier général, nous prouve assez que celui-ci se rangea vite à l'avis du sieur de Beaurepaire.

Fut-ce avec raison ?

C'est ce qu'admet le comte Amédée de Caix de Saint-Aymour dans l'un de ses ouvrages consacré à *une famille d'artistes et de financiers aux XVII^e et XVIII^e siècles : les Boullongne* (1).

Des alliances le rattachaient au fermier général, son bisaïeul, Edouard-Victor-Alexis, ayant épousé Marguerite-Agnès Charodon du Havet, fille d'une Tavernier de Boullongne, et des papiers qui lui étaient venus par cette voie, il avait cru pouvoir conclure à la réalité d'un étroit lien de famille entre les bourgeois de Clermont et les peintres parisiens.

La première preuve qu'il en avait trouvée était au contrat de mariage de Bon de Boullongne avec Anne Lourdet, fille de l'ancien directeur de la Savonnerie, épousée à Chaillot, le 8 avril 1687. A la cérémonie assistait, avec un Tavernier, qui n'est pas autrement désigné, Artus Tavernier de Boullongne, l'ancien secrétaire des Desmarêts, qui, dix ans auparavant, avait levé les deux charges de receveur des tailles à Clermont et qui, dans l'acte, était qualifié « cousin de l'époux ». Cette indication est importante, écrit M. de Caix de Saint-Aymour. En effet si les relations n'étaient pas depuis longtemps établies entre les deux familles, quelles raisons pouvaient avoir alors les Boullongne de Paris, déjà arrivés à une belle situation, pour aller chercher dans un coin du Beauvaisis des arrière-cousins dans des positions plus que modestes, afin de les assister en mariage ? On est moins disposé, en général, à mêler à ces cérémonies familiales des petits parents qui ne sont pas décoratifs.

« En 1687 Philippe Tavernier de Boullongne était seulement élu en l'élection et receveur des gabelles à Clermont. Il avait fait un très modeste mariage en épousant, en 1668, la fille d'un sieur Rigault, lieutenant au grenier à sel de Clermont (2). Ses

(1) Paris. H. Laurens, 1919, Grand in-8°, XI-337 p.

(2) Jean Rigault était lieutenant au grenier à sel de Roye, non de Clermont, et demeurait à Montdidier, lors du mariage de sa fille (Bibl. de Clermont, mss 65, r^o Tavernier).

enfants vivaient honorablement d'humbles charges locales et avaient fait des mariages assortis à leur condition. Artus, celui-là même qui assiste au mariage de Bon de Boullongne, simple receveur des tailles en l'élection de Clermont, avait épousé une demoiselle Genest et leur fils unique était moine (1).

« Rien dans tout cela n'était de nature à leur valoir des avances par leurs cousins de Paris, si les relations n'avaient pas été établies et la parenté reconnue depuis longtemps. »

A ce raisonnement, dont la force n'est peut-être pas très probante, M. de Caix de Saint-Aymour ajoute d'autres arguments : le prénom de Jean d'abord, donné, pour la première fois chez les Boullongne de Paris, au fils du peintre Louis, fils lui-même et petit-fils d'autres Louis. « Ne peut-on pas reconnaître ici, dit-il, la trace, dès 1690, année de la naissance du futur contrôleur général, d'une préoccupation des Boullongne de Paris relativement à l'origine artésienne de leur famille, presque au moment où nous constatons, en 1687, la présence d'une Boullongne de Beauvaisis au mariage de Bon de Boullongne ? »

Il y aurait bien ensuite l'enquête juridique dont il a été question tout à l'heure, mais le texte ne s'en retrouve pas et le sieur de Beaurepaire avait avoué que, même après les dépositions des témoins appelés, on était resté dans l'incertitude. En dernière analyse, M. de Caix de Saint-Aymour s'appuie sur la déclaration du gentilhomme arrageois pour admettre que les Tavernier de Boullongne, indiqués comme ayant toujours eu des rapports avec les Boullongne de Beaurepaire, servirent pour ainsi dire de pont entre ceux-ci et les Boullongne de Paris. Laissons donc de côté les hobereaux antérieurs et voyons d'où sortaient les Tavernier.

Suivant une tradition de famille, dont malheureusement M. de Caix ne note pas la première manifestation, « un cadet des Boullongne d'Artois, forcé de quitter sa province, par suite de la ruine de sa maison, pour aller chercher sa vie ailleurs, était venu s'établir en Beauvaisis où il avait pris le nom de guerre de Tavernier que ses descendants avaient gardé, même quand une meilleure fortune leur permit d'y ajouter celui de Boullongne, et qu'ils conservèrent comme nom distinctif... Un Charles Tavernier, issu de ce Boullongne venu se réfugier en Beauvaisis, vivait au commencement du XVII^e siècle à Clermont,

(1) En réalité Artus Tavernier et Marguerite Genest eurent quatre enfants : Jean-Baptiste, mort en novembre 1701 ; Jérôme, qui devint général des Barnabites ; Marguerite, religieuse aux Ursulines d'Auxerre, et Nicolas, aveugle, mort en février 1712.

où il était conseiller du Roi et lieutenant particulier de l'élection. »

La descendance commune se serait établie par Jean de Boullongne, écuyer, seigneur du Moulinet, dont le père, bailli de Cisoing, mourut le 6 mars 1540, et qui aurait eu de ses deux femmes Anne de Gavre et Marguerite de la Marck, plusieurs enfants ; un petit-fils, Pierre, après avoir suivi le métier des armes et avoir été fait prisonnier et mis à rançon, se serait trouvé dans une telle pénurie qu'il aurait été obligé pour vivre de déroger, en prenant des terres à ferme. Ayant rétabli un peu sa fortune, il aurait acheté le fief de Beurepaire, sur le grand chemin de Montreuil à Hesdin, où il aurait vécu noblement ; aussi aurait-il obtenu, en 1633, des lettres de relief de noblesse. Quand les Espagnols envahirent la Picardie, ils auraient incendié le manoir de Beurepaire et Pierre de Boullongne y aurait péri d'une manière tragique, suivant une attestation produite par devant notaires par trois des plus notables anciens des environs, le 28 novembre 1722.

L'histoire que nous conte M. de Caix de Saint-Aymour est romanesque, mais elle ne tient pas debout. Les Boullongne de Beurepaire ne se rattachent nullement en effet à ceux du Tournaisis. Ils descendent tout simplement de laboureurs d'Onival en Vimeu, où Antoine de Boullongne maria, le 20 avril 1536, son fils Zacharie à Jeanne Le Roy, de Campigneulles-les-Petites. Son fils Pierre qui acheta, en 1611, la seigneurie de Beurepaire à Guillaume de Montmorency, est la tige des seigneurs de Beurepaire : il a soin de rappeler, dans son testament du 6 décembre 1624, le nom de son père Antoine, et celui de sa mère Jeanne Le Roy : il n'y a pas de doute là-dessus.

Mais ses descendants, anoblis en 1700, prétendirent à la noblesse de race. Louis de Boullongne obtint en 1720 et 1723 de l'Élection et du conseil d'Artois des sentences qui admirent l'authenticité d'une généalogie d'après laquelle Pierre de Boullongne de Beurepaire serait fils de Claude, écuyer, seigneur de Flises-en-Obigies, d'une vieille noblesse du Tournaisis dont en réalité le seul fils, nommé Pierre, était mort sans alliance, tambour-major au régiment d'Isembourg.

Pour expliquer l'absence des titres qui auraient dû rattacher l'impétrant au seigneur de Flises, Louis de Boullongne se fit délivrer par devant notaire, le 28 novembre 1722, par trois notables fermiers des environs de Montreuil un acte de notoriété constatant que son aïeul Pierre de Boullongne avait été attaqué en 1635 par les Espagnols en son manoir de Beurepaire où ils auraient mis le feu, et où il aurait péri, avec tout ce qu'il possédait.

Malheureusement on possède encore à Montreuil l'inventaire

après décès de Pierre de Boullongne, qui fut dressé le 30 juillet 1636 : par crainte des incursions ennemies, il s'était tout uniquement réfugié chez son gendre à Montreuil, où il avait emmené 208 bêtes à laine, et il avait eu le temps d'ensemencer ses terres, et même de récolter les navettes de 1736, il était mort de maladie, ayant testé le 18 décembre 1635 (1).

Les trois notables fermiers n'avaient donc délivré en 1722 qu'un certificat de complaisance pour étayer l'imposture du Boullongne qui prétendait se rattacher au contrôleur des finances.

Les Tavernier n'étaient pas en meilleure posture que leurs prétendus cousins. Une petite note de la bibliothèque municipale de Clermont nous en révèle sur leur origine plus que les histoires dont M. de Caix s'est fait le trop consciencieux narrateur. C'est Bosquillon de Fontenay qui l'a recueillie : nous verrons tout à l'heure comment l'exact chercheur clermontois y a été amené et quel intérêt il y avait.

Il avait projeté un recueil épigraphique dans les limites du comté et de presque toutes les familles nobles ou notables, dont il avait rencontré quelque membre dans une inscription tumulaire, il avait dressé des généalogies détaillées qu'appuient généralement de nombreux actes authentiques. Les plus poussées forment aujourd'hui le t. VII de la collection Bucquet-Auscous-teaux. Mais les autres, celles au sujet desquelles il n'eut que le temps de réunir quelques notes ou d'essayer quelques fragments généalogiques sont restées à Clermont et ont été réunies dans le manuscrit 65 de la bibliothèque municipale de cette ville. Les Tavernier de Boullongne y figurent en bonne place et dans l'essai qui les concerne Bosquillon de Fontenay affirme que le père du receveur des tailles, lui-même lieutenant particulier en l'élection de Clermont, était fils d'un manouvrier de Rémérangles, François Tavernier marié à Antoinette Frion.

Or, quoique les registres de catholicité ne remontent pas, à Rémérangles, au-delà de 1619, ils en contiennent assez pour nous prouver que Bosquillon de Fontenay était exactement informé. Le 28 mai 1620, en effet, était baptisée dans l'église de ce village une sœur cadette du futur lieutenant de l'élection, Madeleine Tavernier, fille de François Tavernier et d'Antoinette Frion, et si l'acte est muet sur le métier qu'exerçait le père de la fillette, nous pouvons soupçonner, en poursuivant plus loin la lecture du registre paroissial, que Bosquillon ne s'est guère trompé, car en 1639, le 18 mai, Charles Tavernier, que le curé qualifie élu à Clermont, était parrain, avec une bonne femme comme commère, de la fille d'un charron, Toussaine Tavernier.

(1) Bull. de la Comm. dép^{le} des Monuments historiques du Pas-de-Calais, t. V, p. 256-258, note de M. Roger Rodière.

Quand elle se mariait le 13 novembre 1663 avec Antoine Demarest, comptait parmi les parents qui assistaient à son mariage, Philippe Tavernier, sieur de Boullongne, le fils aîné de Charles Tavernier. C'est ce Philippe Tavernier qui, remarquons-le, ajouta à son nom celui de Boullongne que porteront désormais tous les descendants du lieutenant en l'élection. Mais qu'il ait assisté, en qualité de parent, au mariage de la fille d'un charron montre que lui-même était d'une humble famille.

S'il en avait eu quelque bien, c'était en somme peu de chose. Notons seulement dans l'héritage de François Tavernier trois quartiers de pré (1) dont son fils passait déclaration en 1639 à la seigneurie de Lorteil, et peut-être « une maison, chambre, grange, étable et pourpris » avec 9 muids et demi de terre et trois arpents et demi de pré en trois pièces sises à Rémérangles, à Bulles et à Monceaux, que Philippe Tavernier, de compte à demi avec sa mère, Geneviève Truyart, baillait à ferme, le 15 mars 1660, à Claude Blot, laboureur à Rémérangles (2).

Or le chapitre de Beauvais possédait à Rémérangles un domaine avec hôtel seigneurial qu'il affermait pour dix ans, le 25 octobre 1560, à un laboureur nommé Antoine de Boullongne, marié à la fille d'un laboureur voisin, Jean Peaucellier le jeune ; de ce dernier, un parent, laboureur au même village, Etienne Peaucelier, mari de Marguerite Sénéchal, échangeait, le 22 octobre 1571, avec Jean de Boullongne, laboureur comme lui, certaines pièces de terre, sises au terroir du Plessier-sur-Bulles, contre plusieurs autres dont une au terroir de Rémérangles.

C'est donc en ce village que les deux familles Tavernier et de Boullongne semblent vivre côte à côte à la fin du XVI^e siècle, mais en réalité les Boullongne n'apparaissent à Rémérangles que momentanément, pour une exploitation agricole de peu de durée, et c'est à quelques kilomètres plus au nord qu'il en faut chercher le berceau.

A Essuilés, en effet, et cela n'a pas échappé à M. de Caix,

(1) Bibl. de Clermont, ms 65, r^o Tavernier. — Il y a, dit une pièce de la Bibliothèque de Clermont (mss liasse P) « dans l'église de Rémérangles, un cœuilleir fait en 1626 qui constate que François Tavernier avait du bien à Rémérangles, notamment aux Busquin ; un autre, fait en 1626, constate la même chose à l'égard de Charles Tavernier. »

(2) Arch. de l'Oise, E. min. Philippe Rigault. — Notons encore que lorsque Arthur Tavernier de Boullongne mourut, en octobre 1694, le bourgeois de Paris, Claude Cochet, qui fut nommé tuteur de ses enfants mineurs, renonça pour eux à la succession paternelle. Cochet étant mort à son tour, Jérôme Genest, oncle des mineurs, lui succéda dans la tutelle : il vendit, par contrat du 31 décembre 1708, pour 1.500 livres, les terres de Rémérangles (Bibl. de Clermont, ms 65, r^o Tavernier).

elle est largement représentée depuis le dernier quart du XV^e siècle. Le 22 mars 1475, Jean de Boullongne le jeune y prend à bail emphytéotique, du chapitre Saint-Pierre-de-Beauvais, pour 12 muids de grain, une maison avec grange, bergerie, étable, 4 mines et 3 boiseaux de terre et, au XVI^e siècle comme au XVII^e siècle, le nom se retrouve fréquemment dans les titres relatifs à cette paroisse. Nous ne citerons que les plus marquants parmi ceux qui le portèrent : Nicolas, fils de Pierre, prêtre ; un autre prêtre, Rault, en 1540 ; un marchand, Robert de Boullongne, propriétaire, en mai 1574, de la mairie d'Essuiles par donation que lui en a faite Aloph Lambert, écuyer, seigneur de la Motte d'Essuile ; Antoine de Boullongne, notaire royal en 1602, dont la femme N... Delafraie teste le 3 mai 1626 et fonde un obit à servir sur deux mines de terre au Plessier-sur-Bulles. Tous demeurent ou sont possessionnés à Coiseau, petit hameau d'Essuile, où déjà habite en 1475 Jean de Boullongne le jeune.

Or, c'est le lieu dont se titre le cinquième enfant du peintre Louis de Boullongne, dit le jeune. Né le 15 juin 1702, dans la maison de la rue Neuve-Saint-Eustache qu'habitaient ses parents, il avait, le lendemain, reçu les prénoms d'Edme-Louis, de son parrain, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances.

En 1720, au mariage de sa sœur Marie-Anne, il signait de Boullongne des Coizeaux et continua à porter ce titre d'apparence seigneuriale qu'on retrouve en son contrat de mariage, le 20 juin 1731. C'est sous ce nom qu'il était connu et, par quelque endroit, ce n'était pas sans raison.

« M. de Boullongne de Coueseau m'a dit, écrivait à Bosquillon de Fontenay le procureur général des Barnabites dont nous parlions tout à l'heure, Jérôme Tavernier de Boullongne, qu'ils sont originaires de Clermont ; qu'un de leurs auteurs est venu à Paris, qu'il étoit commis au greffe de l'hôtel de ville, qu'il a pris goût pour le dessein (*sic*) et que c'est de luy qu'ils descendent ; bien plus, que le surnom de Coueseau vient d'un petit bien qu'ils avoient auprès de Clermont, qui a été vendu (1). »

Il y a quelques erreurs dans les assertions du receveur général des finances de Touraine, mais le fond est vrai. C'est à Coiseau en effet qu'habitait Jean de Boullongne, celui que nous avons vu échanger, en octobre 1571, quelques terres avec Etienne Peaucelier. Fils de Louise Hucquet, remariée en 1574 à Laurent de la Motte, et époux de Denise Thuillier, il vendait, le 8 mai 1574, à Benoît Dumont, laboureur au Quesnel-Aubry, pour le prix de 20 livres, une mine de terre sise au Quesnel, lieu dit le

(1) Bibl. de Clermont, mss 65, n° Tavernier.

Camp-Hubault, sur le chemin de Bucamp (1) ; c'est à Coiseau qu'un autre Jean de Boullongne et Pierre de Boullongne possédaient quelques terres dont ils passaient déclaration en janvier 1603 ; c'est à Coiseau que demeurait Jean de Boullongne le jeune, quand il prenait à bail en 1611, du chapitre de Beauvais, les terres que tenait Etienne de Boullongne ; c'est à Coiseau qu'il demeurait encore, quand sa femme, Jeanne Thibault, fondait par testament, le 4 août 1636, en l'église d'Essuile, un obit de deux messes assuré sur deux mines de terre au Rhinoy (2) ; c'est à Coiseau enfin que se trouvait une petite maison, avec chambre et grange, dont un laboureur du lieu, Philippe Bertherin, prenait bail, le 23 octobre 1641, avec les six mines de terre qui en dépendaient, d'une certaine Marie Rocton, veuve d'un facteur de marchand à Paris, Louis de Boullongne, qui habitait dans la rue de la Martellerie (3).

Le facteur et Marie Rocton sont les auteurs de nos peintres parisiens. Moins de quatre ans en effet après le bail qui lui avait été passé, Philippe Bertherin, du consentement de Louis de Boullongne, « peintre de la ville de Paris, y demeurant proche la Grève », et fils de Marie Rocton, est-il dit dans l'acte, transportait à Louis de Boullongne, laboureur à Coiseau, ce qui lui restait à accomplir de son contrat (4).

Il n'y a donc pas de doute : les peintres parisiens sont bien originaires d'Essuile ; mais comme les leurs s'y rencontrent depuis le dernier quart du XV^e siècle (5), toutes les assertions contenues dans le pacte de famille de 1751 tombent à néant, et les petits-fils de Marie Rocton n'ont rien de commun avec les seigneurs de Beaurepaire. Elle-même était de modeste condition, assure M. de Caix qui, par suite d'une mauvaise lecture, la déguise constamment en Regnoton. Elle était parisienne, et elle avait épousé en 1608 Louis de Boullongne dont un biographe de son fils a dit, un peu pompeusement et tout à fait faussement, nous venons de le voir, qu'il exerçait « une commission honorable » à l'hôtel de ville de Paris. Elle en eut trois

(1) Chartier de Liancourt, fonds du Quesnel.

(2) Arch. de l'Oise, G.

(3) Bibl. de Clermont, mss 65, r^o Tavernier.

(4) Bibl. de Clermont, mss 65, r^o Tavernier.

(5) Bail emphytéotique par le chapitre de Beauvais à Jean de Boullongne le jeune, demeurant à Coizeaux, moyennant 12 muids de grain, d'une maison, grange, bergeries, étables, avec d'autres immeubles (22 mars 1475) — bail à Jean de Boullongne le jeune fils, de 15 mines de terre (9 décembre 1491) ; — bail pour 77 ans à Jean de Boullongne le jeune des terres prises d'augmentation en 1475 (5 juin 1498) ; — bail à Arnoul et Jean de Boullongne, tous deux fils de feu Jean de Boullongne, de 20 muids de terre dépendant de la maison de Coiseau pour les 45 années qui restent à remplir du bail consenti à leur père (11 février 1529). (Arch. de l'Oise, G. 10).

enfants : Louis le peintre, l'aîné ; un second fils, Etienne, dont on ne connaît que le nom, et une fille, Geneviève qui fut, en 1645, la marraine d'une de ses nièces, que M. de Caix croit avoir été célibataire à cette date malgré une note de ses papiers personnels qui la déclare mariée dès 1622 à N. de Mésange.

Il semble bien que ces papiers aient raison contre M. de Caix, car le 31 mai 1665, Geneviève de Boullongne, veuve alors d'un marchand bourgeois de Paris, Nicolas Mézenge, passait accord avec un laboureur du Quesnel-Aubry Pierre Delarivière, neveu par alliance de M^e Germer Douay, au sujet d'une rente viagère de 400 livres que celui-ci avait léguée à la sœur du peintre Louis de Boullongne (1). Est-ce celle que nous trouvons huit ans plus tôt, le 28 septembre 1657 (2), marraine d'une fille de Jean de Gaudechart, seigneur de Bachiviller et d'Essuille, et de Marie de Mornay ? Je ne saurais dire.

En ce temps-là, il n'était pas encore question de frayer, de pair à égal, avec la petite noblesse arrageoise ni d'emprunter ses armoiries au seigneur de Beaurepaire, toujours inquiété par les fermiers des francs-fiefs. Tout au plus quelques relations s'étaient-elles établies entre le peintre et les Tavernier de Boullongne, originaires du même village et se traitant de cousins, sans trop savoir pourquoi. C'est ce que constatera encore, quatre-vingts ans plus tard, le procureur général des Barnabites, quand, le 20 décembre 1731, après quelques compliments à Bosquillon de Fontenay, heureux père, depuis le 31 octobre précédent, d'un premier fils que lui donnait Marguerite Allon, il lui disait : « Je suis bien aise que le portrait de M. de Boullongne vous ait plu. Je vois souvent Monsieur son fils, premier commis des finances, et Monsieur son frère, receveur général des finances de Touraine, qui s'appelle de Couesseau. Nous nous traitons de cousin, mais ils m'ont prié de leurs donner quelques mémoires sur la généalogie de la famille. Feu Monsieur de Boullongne, ancien fermier général, m'a dit que nous nous appelons de Boullongne à cause des femmes ; il a voulu faire la généalogie dont je vous envoie l'extrait ; vous m'obligerez de voir s'il y a moyen de vérifier que Charles Tavernier a épousé une demoiselle de Boullongne. Je me souviens d'avoir leu à Saint-Samson (de Clermont), dans la chapelle de Saint-Louis, l'épitaphe de mon grand-père, qui avait épousé demoiselle Tuyard : je n'en sçay pas davantage » (3).

(1) Arch. de l'Oise, E. minutes Philippe Rigault.

(2) Etat religieux d'Essuille (Grefte du tribunal civil de Clermont).

(3) Bibl. de Clermont, mss 65, r^o Tavernier. — Un fragment de cette pierre tombale existait encore, il y a une vingtaine d'années, dans le pavage du transept droit.

Le pauvre procureur ne devait guère en savoir jamais plus, en dépit des recherches de l'intendant des finances auxquelles il se prêtait de son mieux. Il y revenait encore, le 28 août 1737, dans une lettre à l'oncle de Bosquillon de Fontenay (1). « M. de Boullongne me parle souvent, disait-il, de liaisons de notre famille. Il est persuadé qu'il y en doit avoir : la difficulté, c'est le commencement. A cet effet, faites-moy le plaisir de prier M. de président (de Fontenay) de m'envoyer notre généalogie directe à remonter le plus loing qu'il pourra et dans le mois de novembre que Mme de Boullongne la mère se rendra en campagne, nous devons paperasser, M. de Boullongne et moy, pour chercher le contrat de mariage de ses père et grand-père ; j'en envoyray l'extrait à M. de président pour fouiller plus avant.

« M. de Boullongne prétend que dans le commencement du XVII^e siècle, il y a eu à Abbeville un Boullongne, procureur du roy, maître des requêtes d'Henry IV. Auriez-vous quelque connaissance de cela ? Pardonnez-moi toutes ces futilités : elles me touchent peu, mais je serais charmé de donner ces satisfactions à M. de Boullongne qui voudroit sçavoir ses origines, telle qu'elle puisse estre. Cela luy est fort indifférent, puisqu'il ne datte que de son père, anobly par le roy (2) ».

Cela lui était peut-être indifférent en effet, mais ce l'était moins à son gendre, le marquis de l'Hôpital, qui cherchait à se raccrocher, si je puis dire, à toutes les branches. « Il connoit des Boullongne en Provence, que je soupçonne d'Italie, disait, le 22 novembre 1737, le correspondant de Bosquillon de Fontenay, mais dont il voudroit s'approcher et nous aussy. Pour le satisfaire sur notre origine, j'ay pensé que vous me fourniriez des lumières. L'article le plus difficile est sur l'alliance de M. de Boullongne avec nous.

« Il doit vous souvenir que je vous ay dit que le père de M. de Boullongne prouvoit notre parenté par une de Boullongne qui avoit épousé un Tavernier, à condition qu'il prendroit le nom et les armes. Faites-moy part, je vous prie, de ce que vous pouvez sçavoir sur cecy. Si vous pouvez y joindre le temps de l'établissement des autres Boullongne à Paris, nous pourrions nous servir utilement de ces époques, quoyque je sois fort persuadé que ce sera la montagne qui enfanta la sourye ; mais je suis bien aise de faire voir à M. de l'Hôpital que je me suis donné quelques mouvemens pour ses projets chimériques. »

Bosquillon de Fontenay eut beau chercher, il ne trouva rien

(1) Louis-Charles Tavernier de Boullongne de Longrois, procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts de Clermont, mari de Marie-Madeleine Allou.

(2) Bibl. de Clermont, mss 65, r^o Tavernier.

que le transport par le laboureur Bertherin du bail qui lui avait été consenti par Marie Rocton, mais les Boullongne n'en firent pas état et ce fut en effet la montagne qui accoucha d'une souris. Au bout de vingt ans pourtant M. de l'Hôpital, qui voulait que sa femme eût des ancêtres, aboutit à la combinaison du Pacte de famille.

« La famille d'artistes qui nous occupe n'est pas la seule, écrit M. de Caix, qui rétablit à cette époque ses titres anciens à la noblesse. Et combien pourrait-on citer d'exemples analogues d'anciennes maisons chevaleresques se rattachant ainsi, aux XVII^e et XVIII^e siècles, à des familles de parlementaires ou de financiers ? Les armoriaux en sont pleins et si beaucoup de ces rattachements n'ont d'autre raison d'être qu'une vanité intéressée, un grand nombre sont basés sur des titres sérieux et consacrent des prétentions légitimes. Nous pensons, conclut-il, que le pacte de famille des Boullongne doit être classé dans cette seconde catégorie. »

Des quelques textes que j'ai rapportés ici nous concluons au contraire que le pacte n'est qu'un marché passé entre un hobereau quémandant un appui auprès des puissants du jour et un financier en quête d'aïeux ; que s'il y eut quelque parenté entre les Boullongne et les Tavernier, ils n'ont pu, malgré leurs efforts, en découvrir le lien secret, quoique les uns et les autres aient eu pour lieu d'origine le même village ; que, loin de descendre, aux débuts du XVII^e siècle, de nobles en mal d'impécuniosité, les uns et les autres ont eu pour ancêtres des laboureurs et d'humbles artisans fixés, depuis le dernier quart du XV^e siècle, à Rémérangle et à Essuile. C'est de là que sortit cette lignée de peintres parisiens qui avec Bon Boullongne — encore un prénom en usage à Rémérangle au XVI^e siècle — atteignit aux confins de la gloire. Il n'est pas inopportun de le rappeler, pour notre Beauvaisis.

E. LAURAIN.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

1641, 23 octobre. — Bail pour 6 ans, au prix de 15 livres, par Marie Rocton, veuve de Louis de Boullongne, facteur, à Philippe Bertheron, laboureur à Coizeaux, d'une maison et de 6 muids de terre sises au dit lieu.

Bibl. de Clermont, ms. 65.

copie conforme de Ch. J. Bosquillon de Fontenay.

Du 23^e jour du mois d'octobre 1641, après midy.

Fut présente en personne Marie Rocton, vefve de feu Louis de Boullongne, vivant facteur de marchand à Paris, demeurante la dite comparante au dit Paris, rue de la Mothellerie,

paroisse Saint-Jean, en Grève, à ce présente, laquelle a reconnu avoir baillé et délaissé, cédé, quitté et transporté, du tout délaissé, promis et promet garantir, à titre de bail et loyer d'argent, pour le tems, terme et espace de six ans et six dépouilles finies, révolues et accomplies, à Philippe Bertheren, laboureur à Coezeaux, paroisse d'Essuille, présent, preneur au dit tiltre et ce acceptant pour luy, c'est à sçavoir une maison, chambre, grange, héritage, lieu et pourpris appartenant tant à la dite comparante que aux enfans du dit defunt et d'elle, séante au dit Coezeaux, avec la quantité de six mines de terre labourable en plusieurs pièces, compris les terres qui ont été cy-devant en vignes, le tout séant au terroir du dit Coezeaux, dont de plus ample situation, déclaration, joignans, aboutans, mesure et continence le dit preneur s'est tenu content, disant les bien sçavoir et connoitre pour être demeurant sur les lieux, pour en jouir par lui en tous fruits, profits et revenus quelconques les dits six ans durant à commencer à jouir de la dite maison et héritage au jour de Saint-Martin d'hyver prochain venant, et ainsi continuer jusques à six ans entiers, et pour les terres à commencer les labours et guachères à présent pour dépouiller en saison d'aoust que l'on dira 1642, et ainsi continuer les dits six ans durant et six dépouilles ; ce bail fait moyennant et à la charge d'icelles terres labourer, cultiver, mener et conduire par bonnes solles et compostures, sans les dessoller, et les fumer et amender comme terres voisines, d'entretenir la dite maison avec les bastimens et murs des enclos d'icelle de pelle, verges, solives, couverture et autres menues réparations et de faire et refaire par le dit preneur le plancher de la dite maison en livrant le bois debout par la dite bailleresse ; même sera tenu le preneur de faire pallisser encor à ses dépens le pignon de la chambre d'icelle maison sans que la dite bailleresse soit tenue lui bailler aucune chose, et sera loisible au dit preneur, si bon lui semble, de faire bastir tels bâtimens que bon lui semblera sur le dit héritage pour sa commodité, lesquels il pourra démolir et emporter à son profit en fin du dit présent bail.

Sera tenu le dit preneur payer par chacune des dites six années les cens et redevances seigneuriales que doivent les dites maison, héritage et terres labourables au sieur dont elles sont tenues et mouvantes, sans diminution du fermage cy après déclaré, outre parmi et moyennant la somme de quinze livres tournois par chacun an durant de pension et fermage, les dits six ans, qui seront payés par chacun an par avance par le dit preneur, au jour de Saint-Martin d'hyver jusqu'au payement complet des dites six années, quoi qu'elles soyent toujours par

avance, car ainsi le tout a été expressément accordé. Sera tenu le dit preneur bailler la grosse de ces présentes à ses dépens à la dite bailleresse dans huitaine ; ne pourra le dit preneur céder ny transporter le présent bail, partie ou portion d'icelui, sans le gré et après consentement d'icelle bailleresse. Si comme etc... ; promettant, etc... ; obligeant corps et biens, etc. ; renonçant, etc. ; Passé en présence de Jean Lasne et Nicolas Douay, laboureurs, demeuras à Coezeaux, paroisse d'Essuille, les dits jour et an. La dite bailleresse et le dit Bertheren, preneur, ont fait leur marque.

Signé : Jean Lasne, Nicollas (Douay) et Le Paige.

Scellé les dits jour et an.

Et le 16^e juillet 1645, avant midy, fut présent le dit Philippe Bertheren, demeurant pour le présent à Mauregard, preneur dénommé au bail de l'autre part, lequel, du consentement de Louis Boullongne, peintre de la ville de Paris, y demeurant proche la Grève, paroisse Saint-Gervais, fils de la dite Marie Rocton, aussi y dénommé, a reconnu avoir cédé, quitté et transporté à Louis Boullongne, laboureur à Couezeaux, paroisse d'Essuille, à ce présent et acceptant pour lui tel droit de bail qu'il avoit de la dite Rocton par le contract cy-dessus, et ce pour les trois années restant à parfaire du dit bail, dont il prendra la première dépouille d'icelles trois années à la présente et prochaine moisson, ayant déjà joui cy-devant de la dite moisson, et ainsi continuer les dites trois années dont la dernière sera celle de l'an 1647 ; ce quittement fait moyennant et à la charge que le dit Louis Boullongne, preneur, a promis et sera tenu d'acquitter le dit Bertheren vers la dite Rocton de la pension principale du dit bail, montant à quinze livres par chacune an, portée au dit bail, à commencer dès la présente année pour la première, et ainsi continuer les dits trois ans, même d'acquitter le dit Bertheren de toutes les réparations étant à faire à présent et qui seront à faire en fin du dit bail en la dite maison, bastimens et murs des enclos d'icelle, tout ainsi que setoit tenu le dit Bertheren, et faire en sorte que le dit Bertheren ne reçoive aucune perte ny dommage en quelque sorte que ce soit, accordant le dit preneur recours être sur lui fait par vertu du dit bail. Si comme, etc., promettant, etc., obligeant corps et biens, etc., renonçant, etc.,. Passé au dit Montreuil, l'an et jour dessus dits, en présence de Jacques Poullain, demeurant à Montreuil, et Pierre Caron, demeurant au dit lieu. Signé : Louis Boullongne, Pierre Caron et Le Paige. Les dits Bertheren, Poullain et Louis Boullongne, preneur, ont fait leur marque.

